

■ **Etablissement horticole A. Angéloz Sàrl**, à Belfaux, Route du Centre 34. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 27.02.2002. But: exploitation d'une entreprise d'horticulture et paysagiste. Capital social: CHF 20'000.--, entièrement libéré par apport. Apport en nature et reprise de biens: Selon contrat du 27.02.2002, Angéloz Alain fait apport à la société des actifs et passifs de son commerce exploité à l'enseigne 'Alain Angéloz', à Belfaux, actifs: CHF 314'979.57; passifs: CHF 143'842.55, soit un actif net de CHF 171'137.02, accepté pour ce prix et imputé à concurrence de CHF 20'000.-- à la libération du capital social, le solde de CHF 151'137.02 correspondant à une créance en faveur de l'apporteur. Associés: Angéloz Alain, de Corminboeuf, à Onnens (FR), pour une part de CHF 19'000.--, et Angéloz Corinne, de Corminboeuf et Praroman, à Onnens (FR), pour une part de CHF 1'000.--. Gérant: l'associé Angéloz Alain, avec signature individuelle. Organe de publicité: FOSC.

Journal no 581 du 18.03.2002
(00396324 / CH-217.1.001.524-6)